

Maxim

Parties de la fiche de données de sécurité

PARTIE 1 : IDENTIFICATION.....	2
PARTIE 2 : IDENTIFICATION DU OU DES DANGERS.....	2
CONSEILS DE PRUDENCE.....	2
PARTIE 3 : COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	3
PARTIE 4 : PREMIERS SOINS.....	4
PARTIE 5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE.....	4
PARTIE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL	5
PARTIE 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE	5
PARTIE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE.....	5
LIMITES D'EXPOSITION	5
MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE / ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	5
PARTIE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	6
PARTIE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.....	7
PARTIE 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES.....	7
PARTIE 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES	8
PARTIE 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION	8
PARTIE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.....	8
PARTIE 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION	8
PARTIE 16 : AUTRES INFORMATIONS	9
LISTE D'ACRONYMES.....	9

PRÉPARÉ PAR :


Division de la réglementation
Project Clean Inc.
(anciennement Maxim Chemical International Inc.)

DERNIÈRE MISE À JOUR :

2020-09-28

PARTIE 1 : IDENTIFICATION	
Nom commercial :	Maxim Grill E Great
Code de produit :	1100280
Utilisation recommandée :	Nettoyant hautement alcalin pour four et gril
Restrictions :	Usage industriel et institutionnel seulement.
Nom du fabricant :	Project Clean Inc.
Adresse du fabricant :	1607 Derwent Way, Delta, C.-B., Canada V3M 6K8
Numéro de téléphone du fabricant :	800-663-9925
Courriel de la personne en charge des FDS :	regulatory@projectclean.com
No de téléphone en cas d'urgence/ no accessible en tout temps :	Urgences liées au transport : Canutec 613-996-6666 Services d'intervention d'urgence : Chemtrec 800-424-9300

[Retour en haut de page](#)

PARTIE 2 : IDENTIFICATION DU OU DES DANGERS	
Dangers physiques :	MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1
Dangers pour la santé :	CORROSION CUTANÉE/ IRRITATION CUTANÉE – Catégorie 1
	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/ IRRITATION OCULAIRE – Catégorie 1
	CARCINOGENICITY – Category 2
Symbole :	
Mention d'avertissement :	DANGER
Mention de danger :	H290 Peut être corrosif pour les métaux.
	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	H318 Provoque de graves lésions des yeux.
	H351 Susceptible de provoquer le cancer.
CONSEILS DE PRUDENCE	
Prévention :	P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
	P260 Ne pas respirer es poussières ou brouillards.
	P264 Se laver et rincer la peau soigneusement après manipulation.
	P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

PRÉPARÉ PAR :

Division de la réglementation
Project Clean Inc.
(anciennement Maxim Chemical International Inc.)

DERNIÈRE MISE À JOUR :

2020-09-28

PARTIE 2 : IDENTIFICATION DU OU DES DANGERS	
	P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
	P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Intervention :	P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
	P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
	P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever / Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer les zones touchées à l'eau [ou se doucher].
	P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
	P321 Traitement spécifique (voir l'information sur les premiers soins sur cette étiquette).
	P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition ou d'inquiétude: obtenir un avis / une attention médicale.	
Stockage :	P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.
	P405 Garder sous clef.
Élimination :	P501 Éliminer le produit et son récipient par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

[Retour en haut de page](#)

PARTIE 3 : COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES COMPOSANTS		
Ingrédient	Poids approx. en %	Numéro CAS
Hydroxyde de potassium,	10-30	1310-58-3
Sel trisodique monohydraté de l'acide nitrilotriacétique,	0.1-1.5	18662-53-8

*** Le sel trisodique monohydraté de l'acide nitrilotriacétique dont le numéro CAS est 18662-53-8; Dans la plupart des régions du monde, il est réglementé comme la forme anhydre dont le numéro CAS est 5064-31-3.**

PREPARÉ PAR :

Division de la réglementation
Project Clean Inc.
(anciennement Maxim Chemical International Inc.)

DERNIÈRE MISE À JOUR :

2020-09-28

[Retour en haut de page](#)

PARTIE 4 : PREMIERS SOINS	
Renseignements généraux :	S'assurer que le personnel médical connaît les matières concernées et qu'il prend les précautions nécessaires pour se protéger. Présenter cette fiche signalétique au médecin présent.
Inhalation :	Transporter immédiatement la victime dans un endroit où on peut lui donner de l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas utiliser la méthode du bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Induire la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche équipé d'une valve anti-retour ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Contact cutané :	Rincer immédiatement la partie exposée avec beaucoup d'eau pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, ou en cas de contact prolongé, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.
Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement à l'eau courante tiède pendant au moins 15 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact s'il est facile de le faire. Si l'irritation persiste, rincer de nouveau et consulter immédiatement un médecin.
Ingestion :	Ne pas provoquer les vomissements. Si la victime est pleinement consciente, lui donner beaucoup d'eau propre à boire pour diluer le produit. Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une victime inconsciente, qui perd rapidement conscience ou qui a des convulsions. Appeler un médecin.
Autoprotection du secouriste :	Éliminer toutes les sources d'allumage. S'assurer que le personnel médical connaît les matières concernées, qu'il prend les précautions nécessaires pour se protéger et qu'il empêche la contamination de se propager.
Symptômes / effets les plus importants, aigus et différés :	<p>Ingestion : Peut brûler la bouche et la gorge. Peut provoquer une irritation ou une ulcération gastro-intestinale.</p> <p>Inhalation : Faible toxicité. Une exposition excessive peut provoquer une irritation sévère des voies respiratoires supérieures.</p> <p>Yeux et peau : Peut provoquer une irritation sévère avec des lésions cornéennes pouvant entraîner une altération permanente de la vision, voire la cécité. Un bref contact peut provoquer des brûlures cutanées.</p>
En cas d'irritation, ou si elle persiste, consulter un médecin.	

[Retour en haut de page](#)

PARTIE 5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE	
Produit d'extinction :	Jet pulvérisé, mousse anti-alcool ou poudre extinctrice.
Inflammabilité :	Ininflammable.

PRÉPARÉ PAR :

Division de la réglementation

Project Clean Inc.

(anciennement Maxim Chemical International Inc.)

DERNIÈRE MISE À JOUR :

2020-09-28

PARTIE 5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE	
Point d'éclair :	Ininflammable.
Procédures spéciales de lutte contre les incendies :	Diriger un jet d'eau direct dans un liquide brûlant peut provoquer la formation de mousse et propager le feu. Porter un appareil de protection respiratoire autonome approuvé par le NIOSH ou le MSHA pour la lutte contre les incendies. Refroidir toutes les surfaces exposées proches en pulvérisant de l'eau. Ce produit est nocif pour la vie aquatique. L'eau d'incendie contaminée par ce produit doit être confinée et ne doit pas être rejetée dans tout cours d'eau, égout ou drain.
Dangers particuliers d'incendie ou d'explosion :	De l'hydrogène gazeux peut être libéré au contact de certains métaux.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes métalliques, cyanure d'hydrogène, ammoniac.

[Retour en haut de page](#)

PARTIE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL	
Mesures de protection de l'environnement :	Ne pas déverser dans l'environnement ou dans une source d'eau.
Mesures en cas de déversement :	Porter un équipement de protection. Ramasser les matières déversées avec une matière absorbante et les jeter dans un contenant à déchets approprié. Empêcher les matières déversées de couler dans les égouts. Réutiliser autant que possible. Autrement, jeter les matières récupérées en respectant tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

[Retour en haut de page](#)

PARTIE 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE	
Mesures de précaution à prendre pour la manipulation et l'entreposage :	Bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Évitez de respirer la poussière. Entreposer dans un endroit frais et sec, loin de substances incompatibles. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas mélanger le produit et d'autres substances chimiques. Conserver à des températures inférieures à 30 °C et supérieures à 5 °C. Ne pas stocker dans des conteneurs métalliques.

[Retour en haut de page](#)

PARTIE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE		
LIMITES D'EXPOSITION		
OSHA (PEL) : S/O	ACGIH TLV : S/O	Autre limite d'exposition : S/O
MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE / ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE		

PRÉPARÉ PAR :

Division de la réglementation
Project Clean Inc.
(anciennement Maxim Chemical International Inc.)

Page 5 de 10

DERNIÈRE MISE À JOUR :

2020-09-28

PARTIE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE	
Mesures mécaniques :	Bonne aération générale.
Protection de la peau :	Protection des mains : Port de gants en caoutchouc butylique, en néoprène, en latex ou en nitrile. Autre protection cutanée : L'équipement de protection corporelle doit être sélectionné selon la tâche à effectuer et les risques encourus. Des chaussures appropriées doivent être sélectionnées selon la tâche à effectuer et les risques encourus.
Protection des yeux et du visage :	Lunettes de protection ou lunettes protectrices contre les agents chimiques.
Protection respiratoire :	Bonne ventilation générale ou aspiration locale pour la pulvérisation et la brumisation dans les espaces confinés.
Autres équipements de sécurité :	Lave-yeux, douche de sécurité et vêtements de protection complets recommandés dans la zone de travail immédiate.

[Retour en haut de page](#)

PARTIE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
Aspect :	Liquide violet transparent.
Odeur :	Aucun parfum ajouté.
Seuil de détection olfactive :	S/O
pH :	> 13
Point de fusion/point de congélation :	S/O
Point d'ébullition initiale et plage d'ébullition :	S/O
Point d'éclair :	> 100 °C
Vitesse d'évaporation (eau = 1) :	S/O
Inflammabilité :	Ininflammable
Limite d'inflammabilité/explosion supérieure/inférieure :	Aucun
Pression de vapeur :	S/O
Densité de vapeur :	S/O
Densité relative/poids spécifique (eau = 1) :	1.22 à 20 °C
Solubilité :	Soluble dans l'eau
Solubilité dans l'eau :	S/O
Constante de distribution : n-octanol/eau :	Ininflammable

PRÉPARÉ PAR :

Division de la réglementation
Project Clean Inc.
(anciennement Maxim Chemical International Inc.)

DERNIÈRE MISE À JOUR :

2020-09-28

PARTIE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Température d'auto-allumage :	S/O
Viscosité :	Faible comme de l'eau.
COV :	S/O

[Retour en haut de page](#)

PARTIE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	S/O
Stabilité chimique :	Stable sous conditions normales.
Risque de réaction dangereuse :	S/O
Conditions à éviter :	Températures supérieures à 30 °C et inférieures à 5 °C.
Incompatibilité :	Agents oxydants forts et acides.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxyde / oxydes métalliques, cyanure d'hydrogène, ammoniac.

[Retour en haut de page](#)

PARTIE 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition :	Ingestion, contact avec la peau et les yeux.
Symptômes :	Peut irriter les voies respiratoires. Peut irriter les poumons. Corrosif pour les voies respiratoires, les yeux et la peau. Sensation de brûlure à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Estimation de la toxicité aiguë :	DL ₅₀ orale > 2 000 mg/kg
	DL ₅₀ cutanée > 2 000 mg/kg
	DL ₅₀ Inhalation ETA: S/O
Sensibilisation cutanée :	Les données sur les composants n'indiquent aucun risque de sensibilisation cutanée.
Mutagenicité pour les cellules germinales :	Les données sur les composants n'indiquent aucun risque de toxicité pour la reproduction
Toxicité pour la reproduction :	Les données sur les composants n'indiquent aucun risque de toxicité pour la reproduction
Cancérogénicité :	L'acide nitrilotriacétique (NTA) et ses sels (CAS # 130-13-9) (évalué en tant que groupe) est répertorié comme cancérogène du groupe 2B par le CIRC. Groupe 2B - Peut-être cancérogène pour l'homme.
Danger par Aspiration :	Les données sur les composants n'indiquent aucun risque de danger par aspiration.

[Retour en haut de page](#)

PRÉPARÉ PAR :

Division de la réglementation
Project Clean Inc.
(anciennement Maxim Chemical International Inc.)

DERNIÈRE MISE À JOUR :

2020-09-28

PARTIE 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES	
Toxicité pour les algues marines fraîches :	Sel trisodique de l'acide nitrilotriacétique (CAS# 5064-31-3): CL ₅₀ (Desmodesmus subspicatus) : 298 mg/L, durée d'exposition : 72 h, Type de test : S/O
Toxicité pour les poissons :	Sel trisodique de l'acide nitrilotriacétique (CAS# 5064-31-3): CL ₅₀ (Lepomis macrochirus) : 298 mg/L, durée d'exposition : 96 h, Type de test : S/O CL ₅₀ (Pimephales promelas): 103 mg/L, durée d'exposition : 96 h, Type de test : S/O
Toxicité pour les invertébrés aquatiques :	Sel trisodique de l'acide nitrilotriacétique (CAS# 5064-31-3): CL ₅₀ (Gammarus pseudolimnaeus) : 80 mg/L, durée d'exposition : 96 h, Type de test : S/O CL ₅₀ (Physa heterostropha): 400 mg/L, durée d'exposition : 96 h, Type de test : S/O
Persistence et dégradabilité :	S/O

[Retour en haut de page](#)

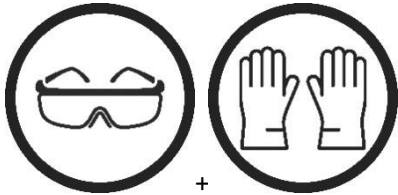
PARTIE 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION	
Méthodes recommandées d'élimination des déchets :	Réutiliser autant que possible. Autrement, jeter les matières récupérées en respectant tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

[Retour en haut de page](#)

PARTIE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	
Numéro ONU TMD Canada:	1814
Nom d'expédition ONU:	HYDROXYDE DE POTASSIUM, SOLUTION
Catégorie de danger en transport:	8
Groupe d'emballage:	II
Dangers environnementaux :	Indisponible.
Précautions spéciales pour l'utilisateur :	Indisponible.
Information additionnelle :	Indice de quantité limitée = 5L

[Retour en haut de page](#)

PARTIE 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION	
INFORMATION SUR LA COTE DE DANGER	SIMD
4 = Extrême 3 = Élevé	3 Santé

PARTIE 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION							
2 = Modérée 1 = Léger 0 = Presque nul	<table border="1"> <tr> <td>0</td> <td>Inflammabilité</td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>Réactivité</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>Protection individuelle</td> </tr> </table> <p>B = Lunettes de sécurité + Gants</p>	0	Inflammabilité	0	Réactivité	B	Protection individuelle
0	Inflammabilité						
0	Réactivité						
B	Protection individuelle						
Protection SIMD Groupe B							
<p>Tous les renseignements pertinents sur les dangers fournis sur cette fiche de données de sécurité sont conformes aux exigences de la norme 29 CFR 1910.1200 de la Federal Occupational Safety and Health Administration des É.-U., 910.1200), aux State equivalent Standards des É.-U., et aux dispositions du système canadien d'identification des substances dangereuses (CPR 4).</p>							

[Retour en haut de page](#)

PARTIE 16 : AUTRES INFORMATIONS	
LISTE D'ACRONYMES	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CE₅₀	Concentration efficace médiane
CFR	Code of Federal Regulations
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CL₅₀	Concentration létale médiane
COV	Composé organique volatil
DL₅₀	Dose létale médiane
FDS	Fiche de données de sécurité
LIS/LES	Liste intérieure des substances/Liste des substances étrangères
LEA	Limite d'exposition admissible
LEMT	Limites d'exposition en milieu de travail
MPT	Moyenne pondérée dans le temps
MSHA	Mine Safety and Health Administration
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health

PRÉPARÉ PAR :

Division de la réglementation
 Project Clean Inc.
 (anciennement Maxim Chemical International Inc.)

DERNIÈRE MISE À JOUR :

2020-09-28

PARTIE 16 : AUTRES INFORMATIONS	
N.S.A.	Non spécifié par ailleurs
NTP	National Toxicology Program
OSHA	Occupational Safety and Health Administration
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act
SIMD	Système d'information sur les matières dangereuses
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
S/O	Sans objet
TMD	Transport des marchandises dangereuses
TSCOC-ER	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétitive
TSCOC-EU	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
UN (ONU)	United Nations (Organisation des Nations unies)
VLE	Valeur limite d'exposition

[Retour en haut de page](#)

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. (anciennement Maxim Chemical International Inc.) n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.

PRÉPARÉ PAR :

Division de la réglementation
Project Clean Inc.
(anciennement Maxim Chemical International Inc.)

DERNIÈRE MISE À JOUR :

2020-09-28